


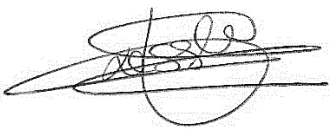




Site de Chanteloup Les Vignes (78)

Dossier de demande d'enregistrement Partie 1 : Demande d'enregistrement

Date : 08 Septembre 2022

Référence : FIUS210398/NT/22-01739

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|--------|
| BUSINESS UNIT INDUSTRIAL & URBAN SUSTAINABILITY | | ORGANISME EMETTEUR  | | APSYS Antenne de Nancy Tour Thiers - 4 rue Piroux 54048 NANCY CEDEX Tel : 03 83 18 50 60 | |
| CLASSIFICATION | | | Marché ou contrat | | |
| Secret militaire | Secret industriel | | Numéro du marché ou du contrat | Organisme client | |
| NC | NC | | BPA du 02 06 21 | RVDS | |
| Contractuel | Lot | Poste | Programme | | |
| OUI | - | - | - | | |
| TITRE : Relais Val de Seine, site de Chanteloup Les Vignes (01), Dossier de demande d'enregistrement Partie 1 : Demande d'enregistrement | | | | | |
| Identification du document | | | Nombre de pages | | |
| APSYS : FIUS210398/NT/22-01739 | | | Texte | Planche | Annexe |
| (client) : - | | | 40 | - | - |
| Date : 08/09/22 | Réf. du fichier : FIUS210398 RVDS partie 1 | | Notion d'indexage : Relais Val de Seine Chanteloup Les Vignes enregistrement | | |
| Résumé d'auteur : Ce dossier constitue le dossier d'enregistrement concernant les installations existantes et en projet sur le site Relais Val de Seine de Chanteloup Les Vignes qui consistent en une installation de tri de vêtements usagés. Il comprend deux parties : la demande proprement dite objet du présent document, et ses annexes qui font l'objet d'un deuxième document. | | | | | |
| Auteur(s) Marie KESSLER  [08/09/2022] | | Vérificateur Nicolas GAULIER  [08/09/2022] | | Approbateur Nicolas GAULIER  [08/09/2022] | |

Sommaire

| | | |
|--------|---|----|
| 1. | INTRODUCTION | 5 |
| 2. | COORDONNEES | 6 |
| 2.1. | Identité du demandeur | 6 |
| 2.2. | Auteurs de l'étude..... | 6 |
| 3. | PERMIS DE CONSTRUIRE | 7 |
| 4. | LOCALISATION DE L'INSTALLATION | 8 |
| 4.1. | Situation régionale..... | 8 |
| 4.2. | Situation locale | 8 |
| 4.3. | Situation cadastrale | 12 |
| 5. | NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES..... | 14 |
| 5.1. | Rubriques ICPE | 14 |
| 5.1.1. | Activité soumise à enregistrement..... | 14 |
| 5.1.2. | Autres activités du site..... | 15 |
| 5.2. | Rubriques IOTA | 16 |
| 6. | DESCRIPTION DES ACTIVITES | 17 |
| 6.1. | Présentation de la société : le Relais | 17 |
| 6.1.1. | Historique | 17 |
| 6.1.2. | Le réseau national en quelques chiffres | 17 |
| 6.1.3. | Réseaux | 18 |
| 6.2. | Présentation de l'entreprise : Le Relais Val de Seine | 20 |
| 6.2.1. | Présentation générale..... | 20 |
| 6.2.2. | Effectifs | 20 |
| 6.3. | Organisation du site | 21 |
| 6.3.1. | Accès au site | 21 |
| 6.3.1. | Surfaces du site | 21 |
| 6.4. | Bâtiments..... | 23 |
| 6.5. | Equipements | 25 |
| 6.6. | Produits présents | 26 |
| 6.7. | Fonctionnement des installations | 27 |
| 6.7.1. | Fonctionnement général | 27 |
| 6.7.2. | Fonctionnement détaillé des installations | 28 |
| 6.8. | Fluides et utilités | 30 |
| 7. | INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT | 31 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 7.1. | Eau | 31 |
| 7.1.1. | Consommation et origine..... | 31 |
| 7.1.2. | Rejets et modes de traitement des eaux | 31 |
| 7.2. | Air | 33 |
| 7.2.1. | Nature des rejets | 33 |
| 7.2.2. | Rejets chaudières et aérothermes..... | 33 |
| 7.2.3. | Impacts des rejets dans l'air | 34 |
| 7.3. | Déchets | 34 |
| 7.3.1. | Déchets industriels Banals (DIB)..... | 34 |
| 7.3.2. | Déchets dangereux | 34 |
| 7.4. | Bruit | 35 |
| 7.4.1. | Contexte réglementaire | 35 |
| 7.4.2. | Situation sonore liée au site..... | 35 |
| 7.4.3. | Effets liés au bruit | 36 |
| 7.5. | Trafic routier | 37 |
| 7.5.1. | Nature du trafic routier lié au site | 37 |
| 7.5.2. | Flux de véhicules par jour | 37 |
| 7.5.3. | Effets liés au trafic..... | 38 |
| 7.6. | Effets sur la faune et la flore | 38 |
| 7.7. | Paysage, impact visuel | 39 |

1. INTRODUCTION

Objet de la demande

La société Relais Val de Seine (RVDS) exploite sur la commune de Chanteloup Les Vignes un site dédié au tri de vêtements usagés et projette la mise en place d'une extension de cette unité.

Cette extension permettra de passer de 5 000 t à 8 000 t par an de textiles et vêtements usagés triés sur site.

Cette activité correspond à la rubrique 2714 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de textiles,) et est soumise à enregistrement.

Dans ce cadre, Relais Val de Seine doit réaliser un dossier de demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent dossier constitue ce dossier d'enregistrement. Il a été réalisé sur base des informations fournies par Relais Val de Seine. Il comprend 2 parties :

- d'une part la demande proprement dite objet du présent document conforme à l'article 512-46-3 du Code de l'Environnement
- d'autre part ses annexes, qui font l'objet d'un deuxième document conforme à l'article 512-46-4 du Code de l'Environnement

Contexte réglementaire

L'article 512-46-3 du Code de l'Environnement stipule :

« Art. R. 512-46-3. – (...) il est remis une demande, en trois exemplaires augmentés du nombre de communes mentionnées à l'article R. 512-46-11, qui mentionne :

1° S'il s'agit d'une personne physique, ses nom, prénoms et domicile et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire ;

2° L'emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée ;

3° La description, la nature et le volume des activités que le demandeur se propose d'exercer ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève ;

4° Une description des incidences notables qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement, en fournissant les informations demandées à l'annexe II. A de la directive 2011/92/ UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. »

2. COORDONNEES

2.1. Identité du demandeur


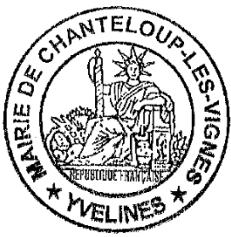
- Raison sociale EBS LE RELAIS VAL DE SEINE
- Adresse du site et siège social Ecoparc des Cettons
15 Rue Panhard-Levassor
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
- Responsable site / Demandeur Emilie MORAND
Directrice générale déléguée
emorand@ebsrvds.com
- Interlocuteur technique Sylvain SEMOUX
Responsable Projets, Maintenance, Amélioration
Continue & Environnement
ssemoux@ebsrvds.com
- Forme juridique SCOP SA à capital variable
- Numéro de Siret 393 801 394 00056
- Code APE 3832 Z

2.2. Auteurs de l'étude

- Adresse : APSYS
Tour Thiers, 4 rue Piroux
54048 NANCY CEDEX
03 83 18 50 60
- Responsable étude Nicolas GAULIER
nicolas.gaulier@apsys-airbus.com
- Ingénieur étude Marie KESSLER
marie.kessler@apsys-airbus.com

3. PERMIS DE CONSTRUIRE

Un permis de construire relatif aux bâtiments en projet a été déposé dont le récépissé figure ci-dessous.

| | |
|--|---|
|  <p>MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME</p> | <h2>Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager¹</h2> |
| <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.</p> <ul style="list-style-type: none">• Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter :<ul style="list-style-type: none">- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.• Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.• Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux² après avoir :<ul style="list-style-type: none">- adressé au maire, par voie papier (en trois exemplaires) ou par voie électronique, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : (http://www.service-public.fr);- affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt;- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.• Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :<ul style="list-style-type: none">• dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.• dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations. <p><small>2 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.</small></p> | |
| <p style="text-align: center;">(à remplir par la mairie)</p> <p>Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° <u>PC 78 138 22 Y0008</u>, déposée à la mairie le : <u>11.03.2022</u> par : fera l'objet d'un permis tacite³ à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.</p> | <p>Cachet de la mairie :</p>  |
| <p><small>3 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.</small></p> | |
| <p>Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).</p> | |
| <p>L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).</p> | |
| <p>Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.</p> | |
| <p><small>1 Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.</small></p> | |

4. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

4.1. Situation régionale

Le site de Relais Val de Seine objet du présent dossier est implanté dans le département des Yvelines, sur la commune de Chanteloup Les Vignes

Le site étudié objet du présent dossier est implanté dans le département des Yvelines (78), dans l'Ecoparc des Cetton sur la commune de Chanteloup-les-Vignes.

Le site se trouve à environ :

- 7 km au Sud de Cergy
- 20 km au Nord-Ouest de Paris

4.2. Situation locale

Le site est entouré :

- Au Nord : par la société GODON ETAIEMENT
- A l'Est : par la rue Panhard et Levassor, des terrains non construits et Mecadaq
- Au Sud : par des terrains non bâtis (bassin d'infiltration)
- A l'Ouest : par des terrains agricoles

Les habitations les plus proches sont situées à environ 330 m au Nord.

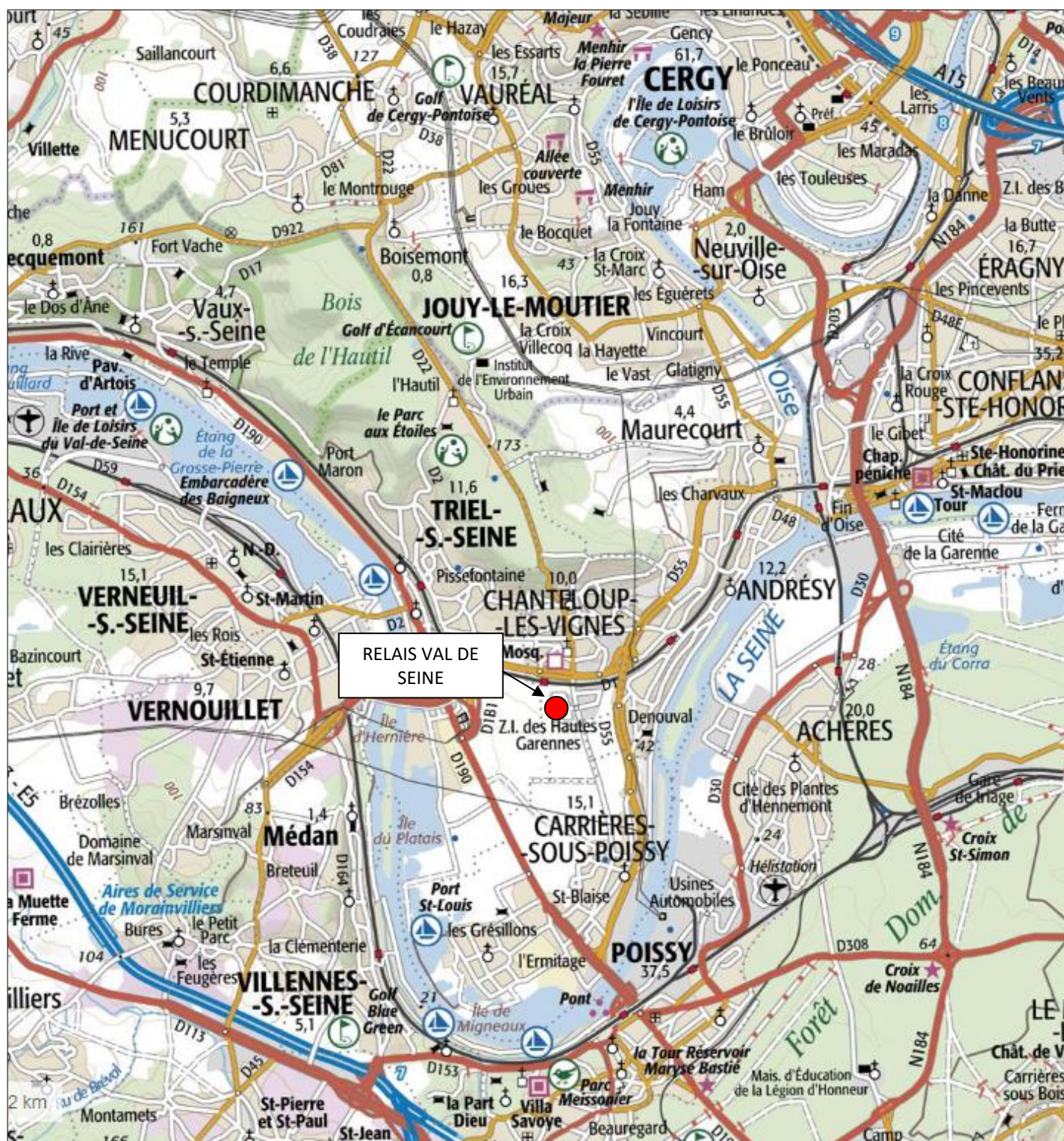
L'accès principal se fait à partir de la RD 22 (avenue de Poissy) traversant la zone d'activité puis la rue Panhard et Levassor.

Le rayon d'affichage lié à la consultation publique est de 1 kilomètre. Ce rayon est porté sur l'extrait de carte à l'échelle 1/25 000^{ème} en pages suivantes et couvre les 4 communes suivantes :

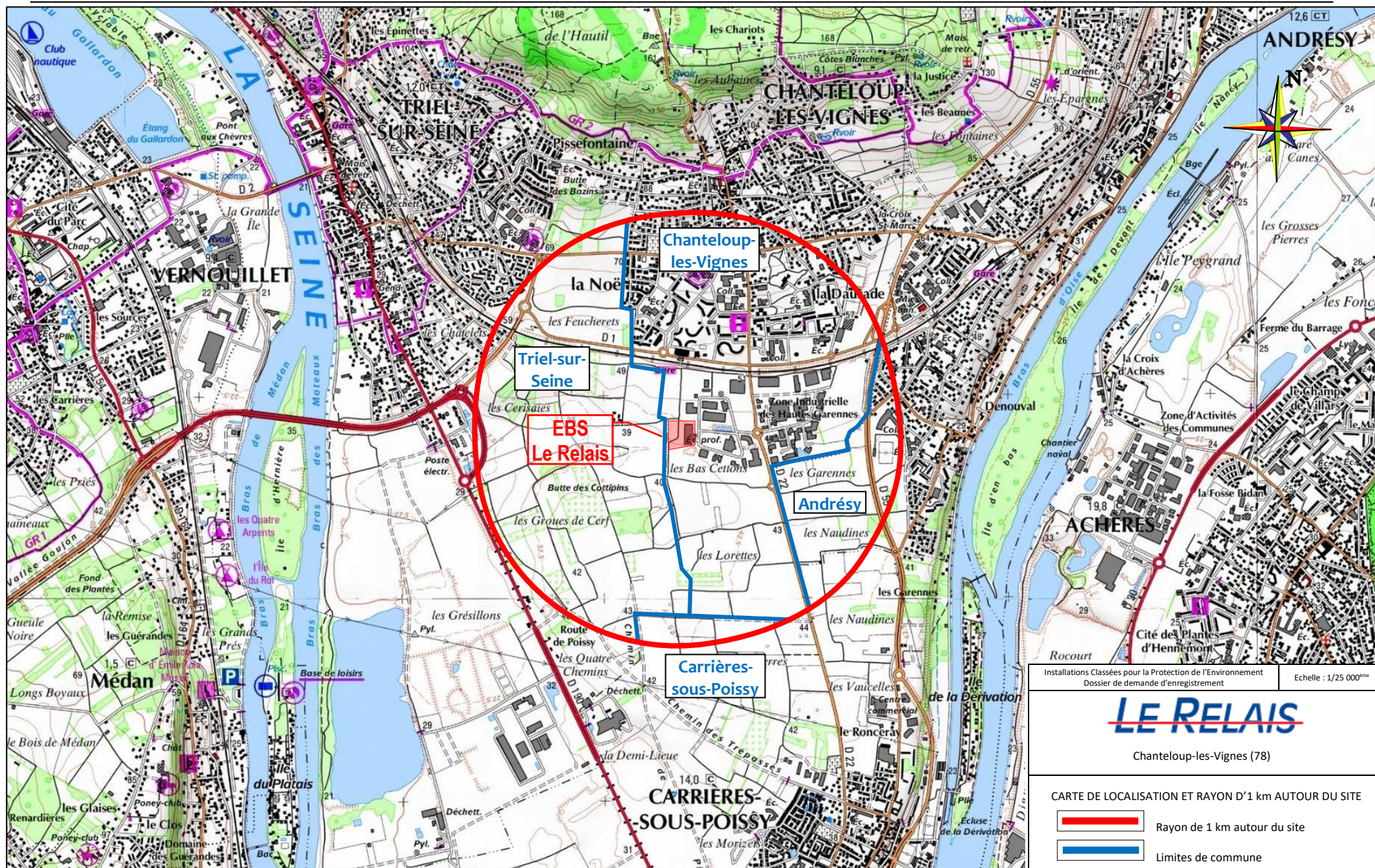
- Chanteloup-les-Vignes
- Triel-sur-Seine
- Andrézy
- Carrières-sous-Poissy

L'installation est localisée sur les plans du dossier :

- Carte de situation régionale, échelle 1/100 000^{ème}
- Carte de situation communale, échelle 1/25 000^{ème}
- Vue aérienne du site et des environs proches
- Plan de situation du cadastre, échelle 1/2 000^{ème}



Extrait de la carte IGN, échelle 1/100 000^{ème}





Vue aérienne du site et des environs proches

4.3. Situation cadastrale

Le tableau ci-après précise les différentes parcelles occupées, ainsi que leur surface et la section cadastrale à laquelle elles appartiennent :

| Commune | Section | Parcelle | Contenance |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------|----------------------|
| Chanteloup-les-Vignes | AO | 37 | 4 000 m ² |
| | | 38 | 4 422 m ² |
| | | 86 | 577 m ² |
| | OB | 775 | 526 m ² |
| | | 776 | 574 m ² |
| | | 777 | 550 m ² |
| | | 778 | 1 020 m ² |
| | | 779 | 408 m ² |
| | | 780 | 134 m ² |
| | | 781 | 153 m ² |
| | | 782 | 129 m ² |
| | | 783 | 29 m ² |
| | | 784 | 2 843 m ² |
| | | 2895 | 60 m ² |
| | | 2901 | 198 m ² |
| | | 2902 | 2 079 m ² |
| | | 2905 | 156 m ² |
| | | 2906 | 1 672 m ² |
| | | 2951 | 22 m ² |
| | | 2952 | 244 m ² |
| | | 2959 | 22 m ² |
| | | 2960 | 251 m ² |
| | | 2961 | 105 m ² |
| 3012 | 71 m ² | | |
| Surface totale | | 20 245 m² | |



Le site actuel se trouve sur la section AO. L'extension en projet se trouve sur la section OB.

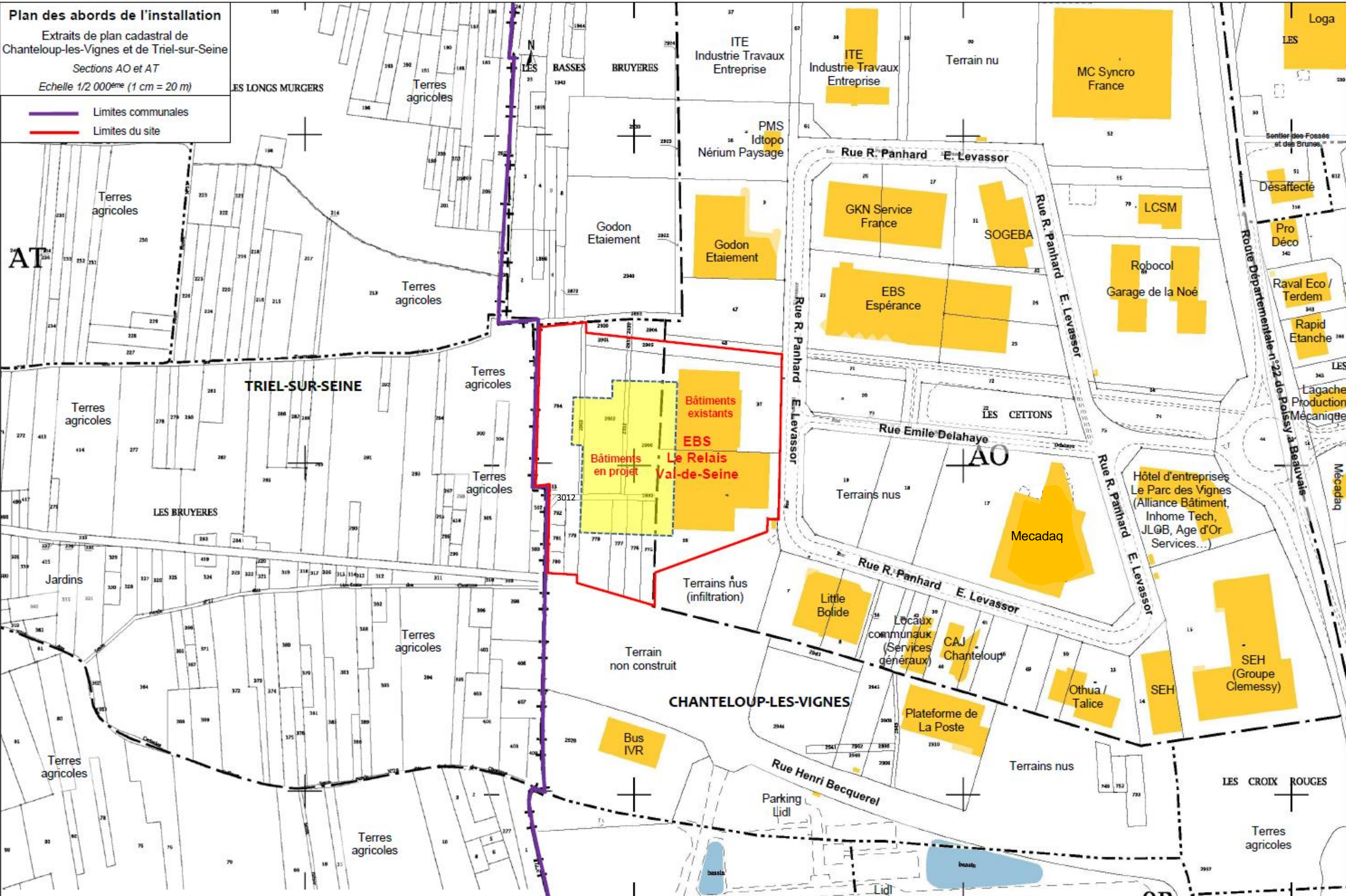
Le Relais Val de Seine sera à terme propriétaire des terrains du site, certains étant en cours d'acquisition au niveau de la zone d'extension.

Un extrait de plan cadastral à l'échelle 1/2 000^{ème} figure en page suivante.

Plan des abords de l'installation

Extraits de plan cadastral de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine
Sections AO et AT
Echelle 1/2 000^{ème} (1 cm = 20 m)

-  Limites communales
-  Limites du site



5. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

5.1. Rubriques ICPE

Le bilan des activités inscrites à la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE, art. R 511-9 du Code de l'Environnement) est repris dans les tableaux suivants.

5.1.1. Activité soumise à enregistrement

| N° de la rubrique | Intitulé | Activité | Classement | Rayon d'affichage (km) |
|-------------------|--|---|------------|------------------------|
| 2714 1. | <p>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719.</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieur ou égal à 1 000 m³</p> | <p>Quantités maximales</p> <p>Situation actuelle : Collecte, réception et tri de textiles (vêtements, chaussures et textiles de maison)</p> <p>Total actuel : 3 500 m³</p> <p>Situation future : 4600 m³ original 2500 m³ grosses balles 1200 m³ Culronds 1300 m³ chaussures 1400 m³ cartons 500 m³ : en cours tri</p> <p>Total futur : 11 500 m³</p> | E | - |

Le site de Relais Val de Seine est et restera soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2714 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de textiles.

5.1.2. Autres activités du site

Ces activités sont non classées sur le site à présent et à terme en prenant en compte le site actuel avec projet d'extension.

| N° de la rubrique | Intitulé | Activité | Classement |
|-------------------|---|---|------------|
| 2925 | <p>Ateliers de charge d'accumulateurs</p> <p>La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW : D</p> | <p>Actuel : 3 chargeurs de transpalettes</p> <p>Puissance maximales :</p> <p>600 W 960 W 720 W</p> <p>Total : 2,28 kW</p> <p>Futur: 20 à 25kW</p> | Non classé |
| 4718 | <p>Gaz inflammables liquéfiés de cat. 1 et 2, ...</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant :</p> <p>1. Pour le stockage en récipients à pression transportables a. Supérieure ou égale à 35 t : A b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t : DC</p> | <p>Stockage de bouteilles butane/propane stockées en extérieur, servant pour les chariots de manutention</p> <p>Actuel 20 bouteilles de 15 kg de butane et 9 bouteilles de 35 kg de propane = 615 kg</p> <p>Futur: inchangé</p> | Non classé |
| 4331 | <p>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installationsétant :</p> <p>1. Sup. ou égale à 1 000 t : A 2. Sup. ou égale à 100 t mais inf. à 1 000 t : E 3. Sup. ou égale à 50 t mais inf. à 100 t : DC</p> | <p>Actuel : 2 fûts de 200 l de lave-glace cat.3 2x 195 lg = 390 kg (0,4 t)</p> <p>Futur : inchangé</p> | Non classé |

NB : les chaudières servant au chauffage des locaux (rubrique 2910) sont de puissance totale inférieure 1 MW.

5.2. Rubriques IOTA

La seule activité concernée par la nomenclature des activités (installations, ouvrages, travaux et activités : IOTA) soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement concerne le rejet d'eaux pluviales de la partie extension vers un bassin d'infiltration qu'il est prévu d'implanter sur la zone projet.

| N° de la rubrique | Intitulé | Activité | Classement |
|-------------------|---|---|------------|
| 2.1.5.0 | Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D) | Site existant : rejet dans le réseau de la zone d'activité Zone projet: rejet dans un bassin d'infiltration qui ne concernera que la partie extension Surface totale toitures + voirie de la zone extension concernée : < 1 ha | Non classé |

Le site n'est donc pas classé au titre de ces rubriques.

6. DESCRIPTION DES ACTIVITES

6.1. Présentation de la société : le Relais

6.1.1. Historique

Le **RELAIS** est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables.

Créé en 1984 par le Père Léon, Pierre Duponchel et Roger Pouillaude, il fait partie de la branche « économie sociale et solidaire » du mouvement Emmaüs.

En quelques années, le **RELAIS** est devenu le premier opérateur de collecte / valorisation textile en France avec près de dix-huit mille conteneurs pour le don de vêtements.

6.1.2. Le réseau national en quelques chiffres

1^{er} acteur de la collecte et de la valorisation textile en France

- **Plus de 3 000** salariés représentant :
75% en France et 25% en Afrique
60% en CDI et 40% en insertion
- **100 000** tonnes de textiles collectées par le **RELAIS** et ses partenaires de collecte en bornes soit **55%** de la collecte en France.
- **22 000** bornes sur toute la France
- **18** centres de tri
- **1** usine dédiée pour la fabrication de l'isolant Métisse®
- **1** emploi créé par semaine depuis 1984



- Centre de collecte et de tri du Relais
- Centre de collecte du Relais
- Plates-formes de tri Emmaüs et IRFS
- ▲ Centre de coupe chiffons
(sauf Le Relais Métisse où fabrication de produits non-tissés)

6.1.3. Réseaux

EBS Relais Val de Seine s'engage avec des acteurs et organismes locaux, mais aussi européens, grâce à l'adhésion à plusieurs réseaux.

6.1.3.1. Emmaüs



Le Relais fait partie d'Emmaüs. Emmaüs est une association divisée en trois branches : les communautés, le logement social et l'insertion par l'activité économique. C'est dans cette dernière que le Relais s'inscrit. Entreprise indépendante, Le Relais trouve ses racines dans les compagnons d'Emmaüs tout en gardant un système entrepreneurial plus classique

6.1.3.2. La collecte

EBS Relais Val de Seine collecte tous les vêtements, les chaussures, le linge de maison et la petite maroquinerie, même si ils sont usés et abîmés.



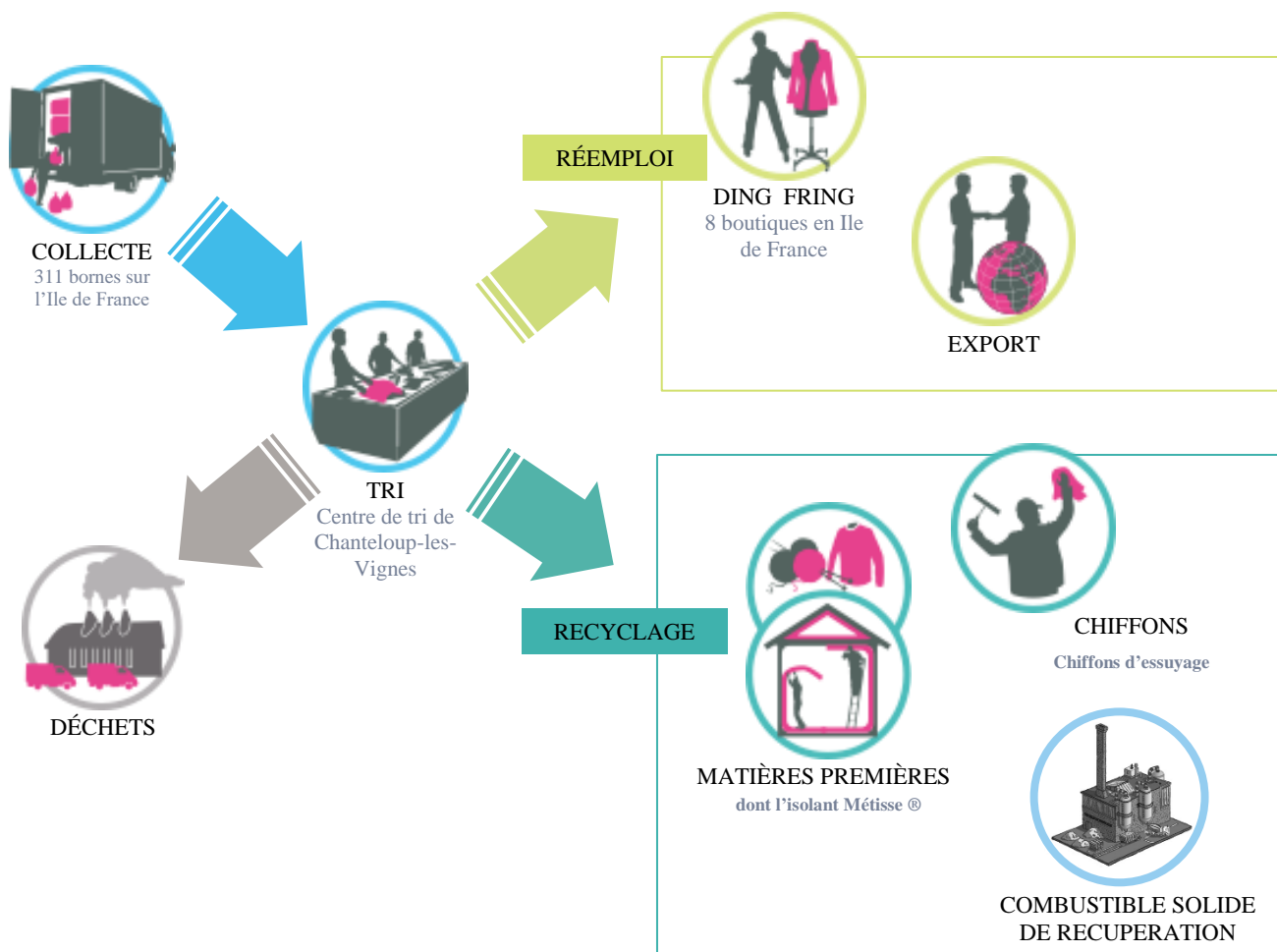
4 origines de collecte sont possibles :

- Les articles déposés dans les bornes de collecte sélective par les particuliers. Les départements couverts actuellement sont une partie du 27, 78, 95 et les villes du 92 limitrophes du 95 et 78. Une équipe de collecteurs assure des tournées régulières avec les véhicules du Relais. Les bornes et les camions de collecte sont géolocalisés afin de permettre le suivi en temps réel de la collecte et d'optimiser les trajets.
- Les articles livrés directement au Centre de tri par des associations partenaires, réalisant la collecte, mais n'ayant pas les moyens matériels et humains de tri.
- Les articles provenant d'autres centres de tri du réseau, ayant ponctuellement des problèmes de surstock.
- Les articles déposés directement par les particuliers en boutique ou au centre de tri



6.1.3.3. L'avenir des textiles triés

Les textiles triés sont valorisés au maximum.



Les TLC qui sont réutilisables en l'état composent la famille du réemploi, c'est-à-dire qu'ils ne comportent ni taches, ni détériorations. Ces TLC sont destinés à être revendus dans les friperies solidaires.

6.1.3.4. Les boutiques Ding Fring



8 boutiques sont implantées sur l'Ile de France : Epône, Poissy, Mantes la Jolie, Mureaux, Maurepas, Pontoise, Paris 15 et Paris 20.

Les boutiques sont le cœur économique de l'entreprise, elles assurent l'indépendance financière et la possibilité de pérenniser des emplois.

6.2. Présentation de l'entreprise : Le Relais Val de Seine

6.2.1. Présentation générale

Créée en 1984, EBS Relais Val de Seine est une Société Coopérative et Participative, conventionnée entreprise d'insertion et implantée à Chanteloup-les-Vignes dans les Yvelines. La vocation du Relais Val de Seine est de créer de l'emploi en insertion pour les personnes exclues du monde du travail en Ile de France.

EBS Relais Val de Seine est conventionné centre de tri industriel et organisme de collecte Eco-TLC : l'éco-contribution perçue est utilisée pour maintenir et développer l'activité de tri et les emplois au niveau local, mais aussi pour soutenir des projets de R&D.

Activité actuelle du site :

- 50 % de salariés en insertion
- 23 tonnes de TLC triées chaque jour
- 1 000 bornes de collectes en Ile de France
- 6 900 tonnes collectées annuellement sur l'Ile de France

6.2.2. Effectifs

Situation actuelle

Le site du Relais Val de Seine compte environ 105 personnes (sans les boutiques) réparties de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| - Tri : | 55 personnes |
| - Collecte : | 30 personnes |
| - Administratif et commerciaux : | 20 personnes |

45 personnes sont également employées en boutiques de vente en dehors du site.

Situation future

Au vu de l'extension d'activité du site, le Relais Val de Seine envisage une augmentation du nombre de personnes employées.

Les besoins en personnel futur sont recensés ci-dessous :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| - Personnel (hors boutique) : | 135 personnes |
| - Tri : | 75 personnes |
| - Collecte : | 45 personnes |
| - Administratif et commerciaux : | 25 personnes |

De plus, 50 personnes en boutique de vente en dehors de site sont prévues.

6.3. Organisation du site

6.3.1. Accès au site

Le site étudié se trouve au sein de l'Ecoparc des Cettons situé au Sud de la commune de Chanteloup les Vignes.

Le site est clôturé, cette clôture a été modifiée fin 2018 avec l'acquisition d'une parcelle en limite Nord du site. L'accès à l'établissement s'effectue uniquement par la route via 2 portails.

Le site engendre un trafic de véhicule (voitures du personnel) ainsi qu'un trafic de camions de livraison et d'expédition pour les matières premières et produits finis. Les réceptions sont organisées de jour, en semaine, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00.

Le site est fermé en dehors des heures de réception.

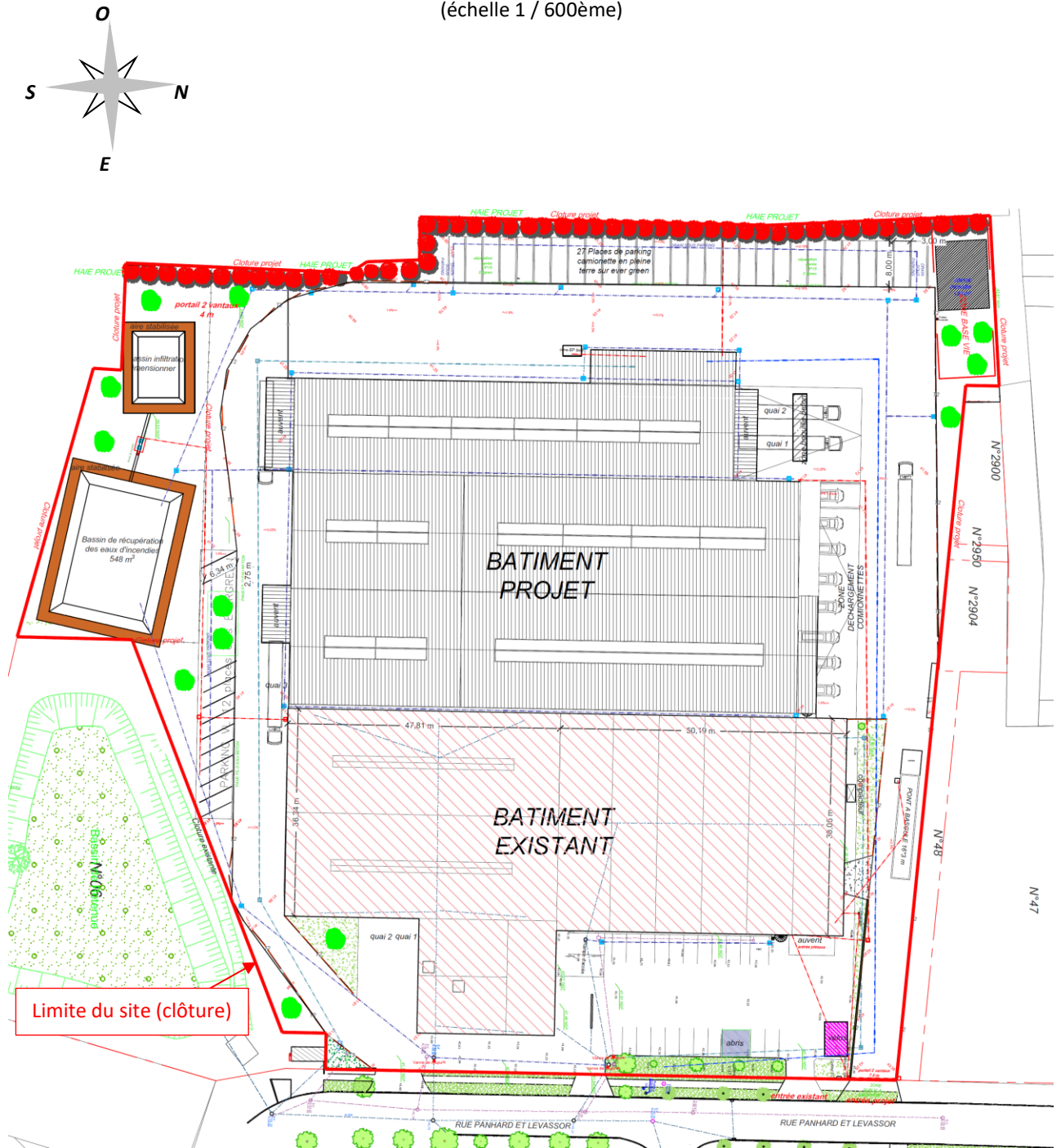
6.3.1. Surfaces du site

Les surfaces du site sont réparties comme suit :

| Zone considérée | Surfaces du site actuel (zone construite) | Surfaces du site futur avec projet (zone construite) |
|-------------------------------|---|--|
| Surface totale du site | Parcelle AO 37 : 4 000 m ² Parcelle AO 38 : 4 422 m ² Total : 8 422 m² | Total : 20 245 m² |
| Bâtiment | Atelier de tri : 1 587 m ² Zone stock pressage : 1 729 m ² Zone de chargement/déchargement : 688 m ² Locaux sociaux : 249 m ² Bureaux : 203 m ² Total (au sol) : 4 253 m² | Atelier de tri : 2631 m ² Zone pressage : 912 m ² Stockage (racks projet) : 1957 m ² Stockage original: 1255 m ² Zone tri manuel: 1384 m ² Espace pro : 238 m ² Locaux sociaux projet 63,8 m ² + RDC existant avec extension : 370 m ² Bureaux étage : 180 m ² + 64 m ² (projet) ; existant étage : 207 m ² Total (au sol) : ~ 8 800 m² |
| Voirie | 1 472 m² | ~ 6 680 m² |
| Espaces verts | ~ 2 600 m² | ~ 3 680 m² (hors bassin incendie) |

Un plan masse du site avec bâtiments existants et en projet est repris en page suivante.

Plan d'ensemble du site du site
(échelle 1 / 600ème)



6.4. Bâtiments

Un plan de l'ensemble des bâtiments actuels et en projet figure en page suivante.

Les principales caractéristiques des bâtiments sont les suivantes :

| Caractéristiques | Bâtiments existants | Bâtiments projet extension |
|------------------|---|---|
| Surface | 4 253 m ² | 4 896 m ² |
| Hauteurs/sol | 6,5 m égouts / 8,5 faitage | 9,62 m à l'acrotère |
| Niveaux | RDC et 1 ^{er} étage pour les bureaux | RDC et 1 ^{er} étage pour les bureaux |
| Sols | Béton | Béton |
| Ossature | Métallique | Béton |
| Murs | Bardage double peau / Isolation 8cm | Béton + bardage double peau / isolation 25 cm |
| Couverture | Bac isolé laine de verre 8 cm | Bac isolé 18 cm laine de roche |
| Sécurité | Désenfumage automatique, détection incendie | Désenfumage automatique, détection incendie |

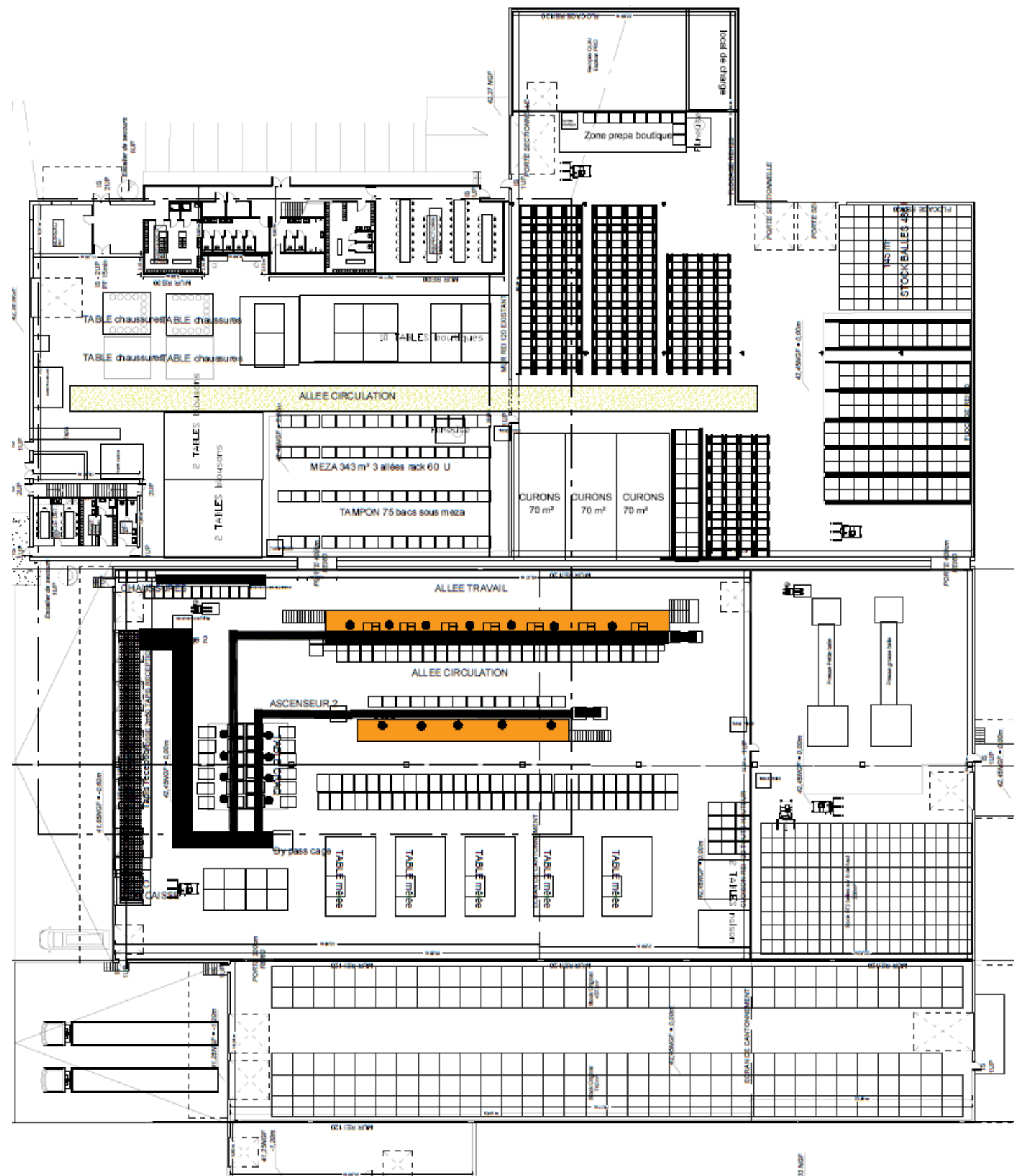
Les bâtiments en projet disposeront de surfaces de désenfumage dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Bâtiment | Surface bâtiment | Surface minimum de désenfumage (2%) | Surface entrées d'air basses |
|---------------------------------|----------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Atelier Tri | 2 631 m ² | 52,62 m ² | 147,87 m ² |
| Zone de pressage | 912 m ² | 18,24 m ² | 21,93 m ² |
| Zone de tri manuel | 1384 m ² | 27,68 m ² | 27,68 m ² |
| Zone de stockage (original) | 1 255 m ² | 25,1 m ² | 62,97 m ² |
| Zone de stockage (racks projet) | 1 957 m ² | 39,14 m ² | 60,97 m ² |

Les bâtiments existants sont équipés de la façon suivante :

| Bâtiment | Surface bâtiment | Surface minimum de désenfumage (2%) | Nombre d'ouvrants | Surface existante | Surface en cours de complément |
|----------------------------------|----------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|--------------------------------|
| Atelier Tri | 1 587 m ² | 32 m ² | 0 | 0 m ² | 32 m ² |
| Zone stock pressage | 1 729 m ² | 32,9 m ² | 9 | 25,2 m ² | 7,7 m ² |
| Zone chargement/décharg. camions | 688 m ² | 13,26 m ² | 4 | 11,2 m ² | 2,06 m ² |

Plan masse des bâtiments du site
(Sans échelle)



Bâtiments actuels

Bâtiments en projet

6.5. Equipements

Ils se composent principalement des machines et équipements suivants :

| Zone projet | Equipements |
|---------------------------------|--|
| Zone de pressage | 2 presses hydrauliques grosses balles |
| Zone de stockage (original) | 2 tables élévatrices de quai |
| Zone de stockage (racks projet) | Racks + table de tri + Filmeuse |
| Atelier de tri | transporteur à bande de réception + de stockage + de craquage + de régulation + de tri + de retour tri (en tout 12 transporteurs) + table de tri |
| Zone de tri manuel | c1 presse manuelle pour sac chaussures + table de tri |

6.6. Produits présents

Les différentes zones de stockages de l'entrepôt et les quantités moyennes de produits présentes sont reprises dans les tableaux suivants :

| Zone concernée | Type de conditionnement | Types de produits | Tonnage actuel (t) | Tonnage futur (t) |
|--------------------|--|---|--------------------|-------------------|
| Zone de stockage | Balles pressées | Textiles réemploi et recyclage, Emballages plastiques | 335 | 447 |
| | Culronds blousons polaire | Textiles réemploi | 8 | 13 |
| | Qualité Boutique (cartons) | Textiles qualité | 146 | 234 |
| | Original (textiles & chaussures non triés) | Textiles non triés en sacs plastiques Chaussures non triés en sacs plastiques | 143 | 228 |
| | Chaussures / maroquinerie | Chaussures / sacs / jouets mous / sacs en cages | 29 | 46 |
| | Textiles triés stocks presse | Textiles triés | 15,8 | 25 |
| | Textiles triés stocks forains | Textiles triés | 5,3 | 8 |
| TOTAL STOCK | | | 682 | 1 031 |
| Zone de tri | Second tri sur table : Textile triés et recyclage hors textiles | Petits bacs, bacs tapis, grands bacs cartons, petits bacs, grands bacs emballage plastiques | 13,7 | 21 |
| | Approvisionnement original | Original (non trié) et Chaussures / maroquinerie | 25 | 41 |
| | Tri chaussures | Sacs de 25 Kg en cages / palettes sacs chaussures | 5,8 | 9 |
| | Tapis de tri et craquage | Petits bacs et bacs tapis | 11,6 | 18 |
| | Tri boutique | Cartons boutique sur palettes au sol / petits bacs, cartons boutique | 10,9 | 18 |
| | Stock tampon | Petits bacs et bacs tapis | 16,25 | 26 |
| TOTAL STOCK | | | 83 | 133 |

6.7. Fonctionnement des installations

6.7.1. Fonctionnement général

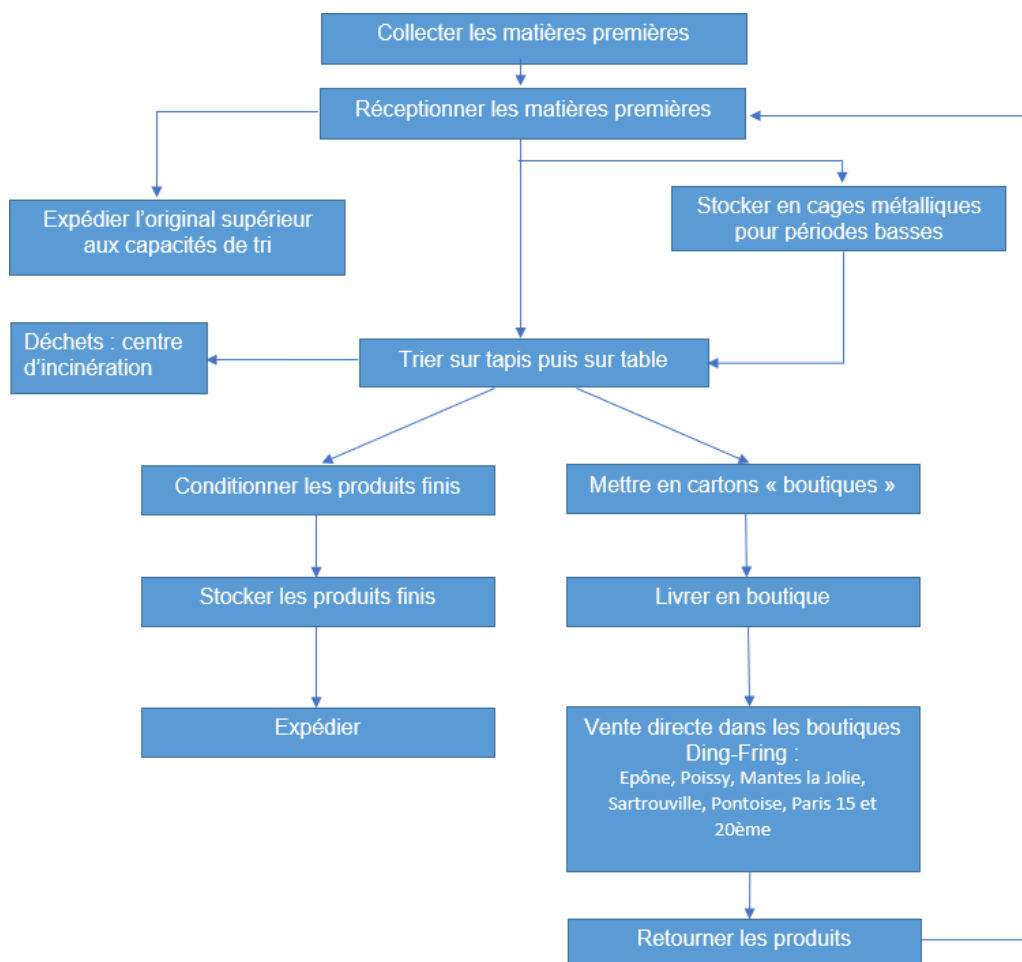


Diagramme des différentes opérations effectuées

6.7.2. Fonctionnement détaillé des installations

Activité de collecte et tri de TLC

L'activité consiste à collecter puis trier des textiles, du linge de maison et des chaussures de seconde main. Les produits finis sont mis en balles de 514 Kg pour être commercialisés sur le marché national et à l'exportation.

Réception des matières premières

Les textiles et chaussures sont récupérés par les camionnettes de Relais Val de Seine au niveau des bornes de collectes réparties en Ile de France.

Le chauffeur décharge manuellement l'ensemble des matières récupérées sous un auvent extérieur permettant de protéger les textiles et chaussures de la pluie.

Les matières premières sont déchargées dans des cages grillagées. A ce stade, les chaussures et encombrants (jouets, cartons, appareils électriques, etc.) sont séparés par les chauffeurs par un premier tri.

Il sera possible de recevoir, de stocker et d'expédier des volumes de matières premières par camions semi-remorques au niveau du stockage original.

Stockage en cages

Les cages chargées par les chauffeurs sont dirigées vers l'atelier à proximité du poste d'approvisionnement pour une pesée et un étiquetage.

Après étiquetage, ces cages sont positionnées dans la zone d'approvisionnement, en attente pour alimenter les postes de craquage des sacs.

Craquage

Les 4 postes de craquage sont alimentés à partir des cages précédemment remplies par les chauffeurs. Ce poste consiste à ouvrir manuellement ou à l'aide d'un cutter les sacs plastiques contenant les textiles.

A ce stade, seul les gros textiles (blousons, vestes, coussins, etc.) sont mis à part. Le reste du contenu du sac plastique est déposé sur le tapis de tri.

Tri sur tapis et/ou table

Le tapis de tri est directement alimenté par les postes de craquage. Les textiles défilent suivant une cadence régulière devant les personnes qui trient les produits selon une vingtaine de catégories (pull, cotons, chiffons, etc.) dans des bacs situés devant eux.

Un second tri sur table plus minutieux peut être réalisé :

- pour créer des nouvelles catégories de produits finis
- pour préparer des commandes spéciales
- pour préparer des textiles destinés aux boutiques DING FRING

Conditionnement

Les produits finis sont conditionnés en fonction des clients et de la destination :

- en balles de 500 à 600 kg
- en cartons
- en sacs ou Culronds

Le linge boutique

Le « linge boutique » trié au niveau du tapis correspond aux vêtements jugés comme étant esthétiquement les plus beaux, de bonne qualité et/ou de marque. Ils sont envoyés sur des tables de tri pour une inspection approfondie, vêtement par vêtement.

Ces vêtements sont triés par type, genre et saison et rangés dans des cartons. Ils sont étiquetés avec code barre et stockés pour les boutiques DingFring.

Le linge mêlé

Le « linge mêlé » destiné à l'exportation approvisionne la presse à balle. Deux presses seront disponibles pour produire des balles de tailles variables selon les exigences du client.

Les balles sont ceinturées par des liens métalliques ou des saches selon les demandes du client.

Les chaussures

Les chaussures sont triées sur table et mises en grands sacs appelés culronds (et non en balles, pour éviter de les abimer).

6.8. Fluides et utilités

Eau

Le site est exclusivement alimenté en eau potable depuis le réseau communal.

Électricité

La consommation électrique actuelle se répartit suivant les besoins ci-dessous :

- Eclairage
- Matériel informatique
- Ventilation des locaux
- Alimentation des équipements (presse, tapis,...)
- Charge batteries

Le site dispose de trois chargeurs de batteries de transpalettes de puissances respectives 600 W, 720 W et 960 W, ainsi que d'un chargeur de 2 kW pour un chariot électrique.

Des contrôles électriques sont annuellement réalisés sur les équipements.

Gaz naturel

Une chaudière actuelle gaz naturel (puissance 0,065 MW) et est utilisée pour le chauffage des locaux sociaux (bureaux, sanitaires et réfectoire).

Les aérothermes déposés dans l'atelier sont également alimentés par du gaz naturel et maintiennent une température minimale de 16°C.

Une autre chaudière (puissance ~ 0,3 MW) sera mise en place et sera reliée à un circuit d'eau chaude rayonnant pour le chauffage des bâtiments en projet.

7. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

7.1. Eau

7.1.1. Consommation et origine

Situation actuelle

Il n'y a pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Le site est raccordé au réseau d'eau public.

Actuellement, l'eau du réseau public sert uniquement à la consommation humaine (sanitaires, douches, réfectoire,...). L'eau n'est pas utilisée dans les opérations liées au textile.

Les consommations en eau sur les dernières années sont résumées dans le tableau suivant. Les volumes représentés sont faibles.

Consommation en eau du site étudié

| Années | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Total en m ³ | 430 | 417 | 200 | 308 | 354 | 318 | 433 |

Situation future

Le site Relais Val de Seine prévoit une augmentation de la quantité d'eau en proportion des effectifs. Les prévisions de consommation sont d'environ 700 m³ à partir de 2024 (année pleine avec extension).

7.1.2. Rejets et modes de traitement des eaux

Situation actuelle

Les eaux rejetées sur le site sont les suivantes :

- Les eaux sanitaires (toilettes, lavabos et douches) ;
- Les eaux pluviales de toiture ;
- Les eaux pluviales de voirie.

Eaux sanitaires

Les eaux sanitaires regroupent les eaux de douches, lavabos et toilettes.

La consommation d'eau sanitaire moyenne est analogue au volume d'eau consommé, de l'ordre de 420 m³ par an.

Ces eaux sont rejetées dans le réseau d'égouts de la zone industrielle relié à la station d'épuration des Grésillons située sur la commune de Triel-sur-Seine.

Eaux pluviales de toiture

Le volume d'eaux pluviales de toiture rejeté est proportionnel aux surfaces couvertes du site et à la hauteur de pluviométrie (608,0 mm en moyenne annuelle).

La surface couverte actuellement par le bâtiment représente environ 4 413 m².

Les quantités d'eaux pluviales de toiture rejetées sont donc de : 4 413 m² étanche x 608,0 mm soit ~ 2 685 m³/an.

Les eaux pluviales de toiture du bâtiment sont collectées et évacuées par le réseau de collecte de la zone d'activité relié à un bassin d'infiltration.

Eaux pluviales de voirie

Le volume d'eaux de voirie rejeté est proportionnel aux surfaces étanches du site et à la hauteur de pluviométrie (608,0 mm en moyenne annuelle).

La surface voirie actuelle du site représente environ 1 472 m².

Les quantités d'eaux pluviales de voirie rejetées sont donc de : 1 472 m² étanche x 608,0 mm soit ~ 900 m³/an.

Les eaux pluviales de voirie sont collectées et évacuées par le réseau de collecte de la zone d'activité.

Actuellement les eaux de voiries transitent par séparateur d'hydrocarbures avant rejet vers le réseau de collecte de la zone d'activité relié à un bassin d'infiltration.

Situation future

Le projet conduit aux nouvelles surfaces aménagées suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - Voirie : | 6 680 m ² |
| - Toitures : | 5 117 m ² |
| - Espaces verts en pleine terre : | 3 680 m ² (hors bassin incendie) |

Il est prévu la réalisation d'un bassin d'orage eaux pluviales étanche et obturable pour les surfaces de toiture et de voirie créées alimentant ensuite un bassin d'infiltration.

- | | |
|---|--------------------|
| - Volume utile libre : | 548 m ³ |
| - Débit de fuite vers bassin d'infiltration : | 6 l/s |

Un séparateur à hydrocarbures traitera la totalité du débit de fuite des eaux de voirie avant rejet dans une noue d'infiltration ((marque Techneau modèle EH106 avec séparateur débourbeur, concentration au rejet garantie étant inférieure à 5mg/l d'hydrocarbure).

Le volume du bassin est de 48 m³ (4 m x 6 m x 2 m de profondeur).

Il est calculé pour une pluie décennale. Ce dimensionnement est obtenu par la méthode des pluies avec les données de Météo France pour la station du Bourget pour un bassin de 2 m de profondeur, dont les parois et la base infiltrent les eaux provenant du bassin de rétention avec une perméabilité de 8,0.10-6 m/s, dont la surface d'infiltration active est de 50%.

Le bassin d'orage pourra servir de bassin de rétention en cas de sinistre après obturation de la vanne aval. Il pourra servir :

- pour le site existant après obturation du réseau dirigé vers la zone d'activité (vanne de coupure)
- pour la zone d'extension du site

En cas d'orage et en temps normal (pas d'incendie) : la sortie aval du bassin est ouverte, les eaux pluviales transitent dans le bassin d'orage puis dans le bassin d'infiltration en fonction du débit de fuite du bassin. En cas d'orage le bassin d'orage se remplit puis se vide en fonction du débit de fuite du bassin

En cas d'incendie : la vanne de fermeture aval du bassin est obturée automatiquement (par liaison et asservissement à la détection) une fermeture manuelle étant également possible, le bassin sert alors de rétention pour les eaux d'extinction incendie. Conformément à la D9A, le volume du bassin de rétention est calculé pour prendre en compte le volume d'eau d'extinction lié à la cellule qui nécessite le plus d'eau d'extinction, additionné des eaux pluviales.

7.2. Air

7.2.1. Nature des rejets

Les rejets atmosphériques liés à l'exploitation du site sont :

- les gaz issus de la combustion du gaz naturel de la chaudière du site
- les gaz issus de la combustion de gaz naturel des aérothermes des locaux

7.2.2. Rejets chaudières et aérothermes

Le site est actuellement équipé d'une chaudière principale fonctionnant au gaz naturel située dans un local dédié, à l'écart de l'atelier de tri, qui permet la production d'eau chaude pour les sanitaires et cuisine ainsi que pour le chauffage des bureaux et du réfectoire. Les gaz de combustion de la chaudière sont évacués en extérieur via une cheminée en toiture.

Les locaux sont maintenus à une température supérieure à 18°C par aérothermes à gaz. 22 panneaux radiants à gaz sont implantés dans l'atelier.

Les flux de polluants actuels sont calculés à l'aide des facteurs d'émission pour le gaz naturel issus de l'AP42 de l'US EPA repris ci-dessous :

- CO₂ : 1 920 t/10⁶ m³
- CH₄ : 36,8 kg/10⁶ m³
- NO_x : 1 600 kg/10⁶ m³
- N₂O : 35,2 kg/10⁶ m³
- SO₂ : 9,6 kg/10⁶ m³
- CO : 1 344 kg/10⁶ m³
- [PM] : 121,6 kg/10⁶ m³

L'estimation des rejets de chaudière est effectuée sur la base de leur consommation en gaz naturel actuelle (13 600 m³ en 2020). Les flux des différents polluants sont estimés dans le tableau suivant.

| Paramètres | Total site |
|---|------------|
| Consommation gaz 2020 (Nm ³ /an) | 13 600 |
| CO ₂ (t/an) | 26,11 |
| CH ₄ (kg/an) | 0,55 |
| NO _x (kg/an) | 21,76 |
| N ₂ O (kg/an) | 0,48 |
| SO ₂ (kg/an) | 0,13 |
| CO (kg/an) | 18,28 |
| [PM] (kg/an) | 1,65 |

La chaudière, d'une puissance nominale de 65 kW est entretenue annuellement.

Sur base de sa puissance installée, la nouvelle installation de chauffage des locaux aura des rejets environ 4 fois supérieurs. La chaudière existante et la chaudière en projet sont des installations de faible puissance, analogues à des installations domestiques.

7.2.3. Impacts des rejets dans l'air

L'activité de réception, stockage et expédition se traduit par des rejets atmosphériques très faibles.

Le rejet principal du site est celui de CO₂ essentiellement dû la circulation des véhicules légers. Le rejet de ce composé ne présente pas d'effets sur la santé. La flotte de véhicules du site a moins de 4 ans.

Le seul polluant susceptible d'avoir un effet sur la santé est celui de NO_x. Les rejets de ce composé sont marginaux, quelques dizaines de kg/an. Les rejets en particules fines sont très faibles.

Il n'existe pas de stations de mesures sur Chanteloup les Vignes ; les stations les plus proches du site étudié sont situées sur la commune de Cergy-Pontoise et Argenteuil ; les paramètres mesurés sont l'ozone (O₃), les particules fines et les oxydes d'azote (NO_x).

Le rejet de NO_x d'une chaudière fonctionnant au gaz, de puissance modeste et prévue uniquement pour la production d'eau chaude et le chauffage de quelques bureaux, ne peut présenter à lui seul un quelconque impact sur la santé. Ce rejet ne contribue que pour une part totalement marginale par rapport à d'autres rejets (en particulier ceux dus au trafic routier de la départementale D1, qui est relativement proche).

L'évaluation séparée des rejets de NO_x provenant de Relais Val de Seine sur la santé ne présente pas d'intérêt particulier au vu des faibles quantités représentées ; la contribution de ce rejet à la concentration mesurée au niveau de la station de Cergy-Pontoise (concentration moyenne ~ 19 µg/m³) et Argenteuil (concentration moyenne ~ 28 µg/m³) étant pratiquement nulle et non mesurable.

7.3. Déchets

L'activité de Relais Val de Seine génère des déchets industriels banals (DIB) et des déchets industriels spéciaux (DIS).

7.3.1. Déchets industriels Banals (DIB)

Situation actuelle

Les principaux déchets banals générés ces dernières années par l'activité de Relais Val de Seine sont les suivants :

| Type de déchet | Quantité générée en 2021 (t) | Quantité future estimée (t) | Mode de traitement |
|------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Textiles inutilisables | 58 | ~ 100 | Destruction |
| DIB divers | 58 | ~ 100 | Destruction (PAPREC) |

La quantité moyenne de déchets non dangereux générée par le site est d'environ 116 tonnes par an et sera doublée à terme avec l'extension.

Les déchets sont stockés en extérieur, dans des conditions garantissant la protection de l'environnement et les risques d'envol (bennes ou dispositifs analogues). Le stock ne dépasse pas les quantités relatives à une expédition.

Les déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière sont triés (papiers, cartons, plastiques notamment).

7.3.2. Déchets dangereux

Aucun déchet dangereux n'est généré par l'activité du site (tri de textiles usagés). Il en sera de même avec l'extension. Les DIS présents (huiles ou autres) représentent des volumes très faibles et sont éliminés dans des installations autorisées à recevoir ces déchets.

La traçabilité est assurée conformément au Code de l'Environnement (livre V, titre IV – articles R-541-42 et suivants) et un registre des enlèvements et éliminations est tenu à jour (selon l'arrêté du 7 juillet 2005).

7.4. Bruit

7.4.1. Contexte réglementaire

Selon l'arrêté du 23 janvier 1997 dont les dispositions sont reprises dans l'arrêté 2714 du 06/06/18, les émissions sonores d'un site ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée :

| Niveau de bruit ambiant dans les zones à émergence réglementée | Emergence admissible pour la période de jour (7h à 22h) sauf dimanches et jours fériés | Emergence admissible pour la période de nuit (22h à 7h) ainsi que les dimanches et jours fériés |
|--|--|---|
| Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A) | 6 dB(A) | 4 dB(A) |
| Supérieur à 45 dB(A) | 5 dB(A) | 3 dB(A) |

Par ailleurs, cet arrêté définit les notions :

- d'émergence qui est la différence entre le niveau de pression du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement),
- de zones à émergence réglementée qui peuvent être :
 - o l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
 - o les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation ;
 - o l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches, à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

7.4.2. Situation sonore liée au site

Situation actuelle

Le site ne dispose pas de mesures de bruit dans l'environnement du site et en limites de propriété. Des mesures de bruit au niveau des postes de travail ont été effectuées en Juin 2019.

Les niveaux de bruit en extérieur des installations sont peu importants, les équipements étant en nombre réduit et sous bâtiment, principalement liés aux véhicules desservant le site.

Situation future

Dans la future installation, le bruit est travaillé par de protections collectives en premier lieu par l'isolement de la partie presse, qui génère le plus de bruit selon l'étude réalisée aux postes de travail

Les niveaux de bruit générés par l'activité seront similaires à ceux observés actuellement les bâtiments en projet étant en béton au caractère insonorisant.

7.4.3. Effets liés au bruit

Les effets du bruit sont essentiellement de type physiologique et psychologique. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la fatigue auditive et l'effet de masque sont les manifestations spécifiques immédiates les plus importantes concernant les effets physiologiques.

La fatigue auditive se traduit par une élévation du seuil mesurée 2 minutes au moins après l'arrêt de l'exposition. Elle apparaît aux environs de 90 dB et son maximum se situe à 4 000 Hz. Elle est d'autant plus grande que le stimulus est plus intense et, dans ce cas peut s'accompagner de phénomènes secondaires (diploacousie, sifflements, bourdonnement d'oreille).

Par effet de masque, on entend la diminution de la perception ou de l'intelligibilité d'un bruit sous l'effet d'un bruit différent se superposant au précédent.

Les niveaux sonores ne peuvent entraîner aucune incidence par rapport aux premières habitations situées à plus de 300 m du site.

7.5. Trafic routier

Le trafic est un impact indirect du site. Il peut avoir des conséquences sur le bruit ou les vibrations à proximité d'habitations.

7.5.1. Nature du trafic routier lié au site

Le trafic se compose de véhicules liés :

- aux trajets du personnel et des visiteurs
- au transport de produits présents sur la plate-forme

7.5.2. Flux de véhicules par jour

7.5.2.1. Trafic du personnel et des visiteurs

Situation actuelle

Le nombre de véhicules légers circulant sur le site hors véhicules liés aux trajets du personnel est de 20 véhicules de livraisons par jour.

Situation future

L'extension du site prévoit à date :

- 18 places de véhicules personnels (environ 12 pour les employés, 6 pour les visiteurs)
- 23 places de véhicules livraisons

7.5.2.2. Trafic camions de produits stockés

Situation actuelle

Le site est ouvert du lundi au vendredi soir de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00. Il est fermé les WE et les jours fériés.

Le tableau suivant reprend le nombre de camions sortants du site chaque année :

| Total expéditions camions par an |
|--|
| 300 (90 semi-remorques d'original et 200 camions de produits finis) |

Situation future

| Total expéditions camions par an |
|--|
| 330 (10 semi-remorques d'original et 320 camions de produits finis) |

Le nombre de réceptions camions sera possible mais faible puisque l'objectif est de parvenir à stocker toute la collecte afin que le stock puisse approvisionner l'atelier de tri même en période creuse à la collecte.

L'augmentation globale du trafic camions est estimée à environ 10 %.

7.5.3. Effets liés au trafic

Le trafic est un impact indirect du site. Il peut avoir des conséquences sur le bruit ou les vibrations à proximité d'habitations.

Les camions transitant sur le site ne circulent généralement pas par le centre de Chanteloup-les-Vignes. Ils rejoignent la RD 22 (7 199 véhicules/jour) qui traverse la zone d'activités puis la RD1 (8 589 véhicules/jour).

La part du site est faible par rapport aux autres axes.

Il n'y aura pas d'augmentation du trafic routier liée au site au centre de la commune.

7.6. Effets sur la faune et la flore

La partie avant du site est déjà construite et comprend peu d'espaces végétalisés (zone en herbe à l'entrée, haie en clôture) et aucun espace naturel d'origine non anthropique.

La partie arrière comprend actuellement une réserve foncière entretenue (végétation broyée au sol annuellement) située en zone industrielle constructible et une bande d'arbre (acacias) en bordure de bâtiment. Elle comprend une zone de merlons et de déblais liés à la construction du site actuel. Au-delà dans la zone de parcelles acquises on trouve une bande de terre cultivée.

Photo 1 : vue vers la réserve foncière. Au-delà de la clôture se trouve la zone en terres cultivées



Le projet comprendra l'aménagement de la zone arrière du site avec mise en place de bâtiment de voirie et d'une bande laissée en espace vert dans le respect des prescriptions du PLU. Ces zones ne comprennent pas d'espaces remarquables ou répertoriés du fait de leur importance du point de vue de la faune ou de la flore. La mise en place du projet n'engagera pas la destruction d'habitats remarquables et sera accompagnée par l'aménagement d'espaces verts avec arbres.

7.7. Paysage, impact visuel

Le projet sera intégré au site existant et d'aspect soigné. Les bâtiments en projets seront situés à l'arrière et donc très peu visibles depuis les axes d'accès à la zone d'activité.



Photo 2 : Vue de l'extérieur du site depuis l'Est (rue R. Panhard E. Levassor)



Photo 3 : Vue de l'extérieur du site depuis le Sud-Est (rue R. Panhard E. Levassor)



Photo 4 : Vue de l'extérieur du site depuis le Sud-Ouest au niveau de la zone projet



Photo 5 : Vue de l'extérieur du site depuis le Nord-Ouest